

# Dates de reddition des travaux

## **BA1**

Attestation : le travail d'attestation (compte-rendu) est attendu au plus tard pour le dernier cours de l'année académique 2022-2023.

## **BA4 et BA6**

*Dates de reddition des travaux*

23 janvier 2022 pour la session de février

30 mai 2023 pour la session de juin

28 août 2023 pour la session de septembre

## **BA5 et BA7 (pour les enseignements de HR) ; Master**

*Date de reddition des travaux*

23 janvier 2022 pour la session de février

30 mai 2023 pour la session de juin

28 août 2023 pour la session de septembre

Pour les examens de type « recherche », la thématique doit être définie d'entente avec l'enseignant-e au plus tard 6 semaines avant le début de la session, pour les attestations, au plus tard 6 semaines avant la date de reddition.

Pour les cours à option, la thématique doit être définie d'entente avec l'enseignant-e concerné-e au plus tard 6 semaines avant le début de la session, pour les attestations, au plus tard 6 semaines avant la date de reddition.

## **MA3**

*Travail de recherches* : le travail est attendu au plus tard pour le dernier cours de l'année académique 2021-2022.

## **Mémoire**

*Date du dépôt* : au moins un mois avant la soutenance